

**ARRETE RELATIF A L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE
A L'OCCASION D'UNE FOIRE, D'UNE VENTE OU D'UNE FETE**

Le Maire,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 juin 1986 relatif à la fixation des périmètres de protection prévus par le code des débits de boissons ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1871 modifié du 19 juillet 2010, portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Haute-Savoie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et 2,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3321-1 à L 3355-8,

Vu la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire en date du 09 décembre 2025 présentée par Monsieur Nicolas Carrillat, président de l'association CHENEX ANIMATION, souhaitant ouvrir une buvette temporaire à l'occasion de l'organisation de la Fête de l'Avent qui aura lieu le samedi 20 décembre au niveau du lavoir, place du Mollard.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Nicolas Carrillat, de l'association CHENEX ANIMATION est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le Samedi 20 Décembre 2025 de 17h à 23h, à l'occasion de la Fête de l'Avent qui aura lieu le samedi 20 décembre au niveau du lavoir, place du Mollard.

ARTICLE 2

Le bénéficiaire de la présente autorisation dérogatoire devra se conformer strictement aux prescriptions imposées aux débits de boissons. (Horaires d'ouverture, protections des mineurs, répression de l'ivresse publique, etc....)

ARTICLE 3

Les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 Boissons sans alcool et 2 Boissons fermentées non distillées : vins, champagne, bière, cidre, etc...

ARTICLE 4 :

Toute infraction à la réglementation applicable en matière de débits de boissons sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Valleiry sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chêneix, le 11/12/2025 .

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES



Dossier de demande d'organisation d'une Manifestation

INFORMATIONS A COMMUNIQUER A L'ADMINISTRATION

Ce dossier est à renvoyer, dûment renseigné et au moins **1 mois** avant la date de manifestation envisagée, à l'adresse suivante : mairie@chenex.fr

Nom de la Manifestation :

Date envisagée :

Lieu de déroulement :

Organisateur

NOM : CHENEX ANIMATION

Adresse :

.....

Organisme d'assurance et n° police :

Représentant légal, personne à contacter :

NOM : CARRILLAT Nicolas

Tél : Portable : 06 79 70 92 82

Mail : nicolas.carrillat@orange.fr

Présentation de la manifestation :

Décrivez votre projet d'événement le plus précisément possible :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Type de manifestation :

Sportive Prévention / Santé Culturelle

Vente au déballage Festive Humanitaire

Autres (précisez)

Parcours itinérant : Oui Non

Nombre de personnes attendues sur l'ensemble de la manifestation : 50 -

Nombre maximum de personnes présentes simultanément : ?

Lieu de déroulement souhaité :Voie publique Salle des fêtes Ecole Terrains de sport

Autre, précisez :

Lavoir centre village

Horaire détaillé pour chaque journée de manifestation :Jour 1 : de 17h h à 23 h
Jour 2 : de h à h

Amplitude d'occupation du site :

Montage et installation du matériel le : 20/12 de : 17 h à 23 h
Démontage et libération du site le : 20/12 de : 17 h à 23 h**Demande d'arrêté :**Occupation du Domaine Public Stationnement interdit

(lieu à préciser : Lavoir)

Déviation Vente au déballage Débit de boisson temporaire

Autre, précisez :

DEMANDE DE MATERIEL

le 19/12

	Demandé	Prêté
Tables en bois	6	
Bancs		
Barrières	8	
Panneau de signalisation (précisez)	Manifestations.	
Coffret électrique		
Autre :		

Date : 09.12.2025

Signature Association Chênes Animatis

Signature Mairie